

## TALK BACK

Le bulletin du Conseil International des Agences Bénévoles (CIAB)

Volume 4-1, 21 mars 2002

\*\*\*

Talk Back est également disponible sur le site internet du CIAB: [www.icva.ch](http://www.icva.ch)  
Abonnez-vous à Talk Back: [talkback@icva.ch](mailto:talkback@icva.ch)  
(Pour de plus amples informations concernant les abonnements veuillez consulter la dernière page du bulletin)  
Talk Back existe aussi en anglais et en espagnol.

\*\*\*

-- SOMMAIRE --

### EDITORIAL

- Des expédients pour les travailleurs humanitaires

### ACTUALITES

- **Pouvoir et privilèges**

- Les civils au Libéria ont besoin de protection maintenant

- Aide, ONG et sécurité en Somalie

### SUJET DU MOIS: FORMATION A LA PROTECTION

- La formation ne suffit pas

- **Reach Out – Améliorer la protection des réfugiés: où en sommes-nous?**

- Renforcer la protection des civils dans des situations de conflits: les 'Ecogia Protection Seminars'

### PLEINS FEUX SUR LE BURUNDI ET LA TANZANIE

- Lorsque rentrer chez soi n'est pas un choix

### LE CIAB A 40 ANS

- Création d'une nouvelle section sur le site Internet

\*\*\*

### PLEINS FEUX SUR LE BURUNDI ET LA TANZANIE:

#### LORSQUE RENTRER CHEZ SOI N'EST PAS UN CHOIX

La pression qu'exercent les fonctionnaires gouvernementaux burundais et tanzaniens sur les réfugiés burundais pour les convaincre de rentrer chez eux atteignent des proportions inadmissibles. Si la récente déclaration du président tanzanien, Benjamin Mkapa, qui qualifiait les centaines de milliers de réfugiés se trouvant en Tanzanie de "fardeau insupportable", est préoccupante, elle reflète l'opinion de nombreux autres membres du gouvernement. Etant donné que les fonctionnaires gouvernementaux burundais s'expriment également en

ce sens et encouragent les réfugiés à retourner là où la situation est sûre, les réfugiés risquent de ne plus vraiment avoir de choix et de devoir rentrer au Burundi.

Pourtant, au vu de la réalité au Burundi, prôner le retour des réfugiés n'est absolument pas recommandable pour le moment. L'insécurité et la violence continuent de régner dans ce pays qui n'a toujours pas réussi à instaurer un cessez-le-feu. Le fait que l'un des groupes rebelles (qui poursuit sa lutte contre l'armée) se soit récemment déclaré disposé à négocier est certes un signe prometteur, mais il est encore bien frais. Des centaines de milliers de Burundais sont toujours déplacés dans leur propre pays et les progrès réalisés en vue de leur retour n'ont pas beaucoup avancé depuis que le gouvernement intérimaire a pris le pouvoir, le 1<sup>er</sup> novembre 2001. Or un retour prématuré, et forcé, vers une région instable, comme c'est le cas au Burundi, serait non seulement insoutenable, mais risquerait d'aggraver encore une situation décrite par un agent humanitaire expérimenté comme "définitivement désespérée."

Le gouvernement transitoire et les accords de paix d'Arusha, signés en août 2000 par 19 parties burundaises, vont incontestablement dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire. Le partage du pouvoir entre Tutsis et Hutus au sein du gouvernement a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2001; ainsi la première moitié du triennat entamé par le gouvernement transitoire sera-t-elle présidée par un Tutsi, remplacé ensuite par un Hutu qui en présidera la seconde moitié. Mais des questions cruciales telles que la composition mono-ethnique des officiers supérieurs de l'armée (responsable de nombreux massacres par le passé), l'impunité relative aux massacres perpétrés, et les droits sur la terre demeurent sans réponse. Deux factions rebelles ont continué à se battre contre l'armée après le 1<sup>er</sup> novembre 2001, et une seule d'entre elles, le Parti pour la libération du peuple Hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) a récemment déclaré qu'elle était prête à négocier. Dans l'intervalle les combats se poursuivent, tout comme l'insécurité qui règne dans bien des régions.

Il est urgent que la communauté internationale s'implique davantage et s'engage politiquement aux côtés du Burundi et de la Tanzanie pour garantir, dans ce contexte délicat, que les mesures nécessaires soient prises avant les retours massifs des réfugiés. Alors que des millions de dollars ont été investis pour le Burundi par le passé, les montants avancés aujourd'hui sont bien moins importants. La communauté internationale doit s'en tenir aux engagements qu'elle a pris envers le Burundi concernant les efforts de paix et de reconstruction et la lutte contre le VIH/SIDA. De l'autre côté de la frontière, la Tanzanie, qui accueille quelque 360'000 réfugiés burundais, a elle aussi besoin d'aide. La Tanzanie a sollicité à plusieurs reprises le soutien des gouvernements. On parle souvent de la lassitude des donateurs, mais les effets de la lassitude d'une communauté d'accueil peuvent s'avérer bien plus graves.

#### - La situation au Burundi

De nombreux politiques, dont certains se trouvaient en exil depuis le conflit de 1972, sont rentrés au Burundi pour participer au gouvernement transitoire. Une force de protection sud-africaine composée de 700 soldats a été chargée de les

protéger; mais la plupart des civils restés au Burundi demeure sans protection. Des centaines de milliers de Burundais ont été déplacés pendant des années, souvent plusieurs fois.

- Les déplacements se poursuivent

L'un des principaux problèmes est que personne ne sait réellement combien de Burundais ont été déplacés, ni où ils se trouvent. En conséquence, les efforts de protection et d'assistance ne s'adressent qu'aux personnes dont on sait qu'elles ont été déplacées. Selon certaines estimations, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) s'élèverait à 800'000. Les chiffres officiels concernant les personnes vivant dans des camps de PDI font état de 432'000 personnes, d'autres chiffres déclarent que 200'000 personnes déplacées vivent dans ce que l'Appel global de l'ONU qualifie d'"arrangements ad hoc." Plusieurs, parmi ceux qui se trouvaient dans les camps de regroupement gouvernementaux, démantelés en 2000, y sont retournés, faute de savoir où aller. D'autres sont restés déplacés dans d'autres régions du pays. Nombre d'entre eux sont "dispersés" par les combats puis rentrent chez eux (pour autant que leur maison existe encore). D'autres encore sont victimes du "regroupement mobile", un système de déplacement temporaire appliqué par le gouvernement.

- Manque de protection

Les défis que représente la protection des PDI dans un contexte aussi complexe sont immenses. Les résultats concrets de la mission menée en décembre 2000 par le Réseau interorganisations des Nations Unies sur les déplacements internes se sont avérés infimes en termes d'amélioration des conditions de vie des PDI au Burundi.

La mission du Réseau s'est rendue dans une communauté de Batwas (1% de la population) déplacés. Leurs conditions de vie à l'époque étant déplorables, ils ont été conduits dans un autre site où ils ont reçu une assistance matérielle légèrement plus importante, mais l'abri dans lequel ils vivaient était toujours minimal: certaines des maisons étaient construites avec de la paille et des bouts de cartons d'à peine un mètre sur deux. Du fait qu'ils n'ont accès ni à un lopin de terre ni à un emploi, la mission n'a pas réussi à apporter de changement notable. Et pourtant, selon un agent des Nations Unies, elle n'a même pas visité les camps de PDI "où règne la vraie misère."

Les débats concernant la protection des PDI se poursuivent cependant. Le Cadre de consultation sur la protection des personnes déplacées dans leur propre pays, établi en février 2001, dispose d'un Comité de haut niveau et d'un Groupe technique de suivi. En réunissant les fonctionnaires gouvernementaux, les institutions onusiennes et les ONG, le Cadre offre un forum de discussion permettant d'étudier la manière de traiter les problèmes de protection. Le Groupe technique a mené différentes missions dans des sites accueillant des personnes déplacées et transmis des recommandations à l'administration gouvernementale, à la communauté humanitaire et à l'armée. Le gouvernement s'est toutefois révélé peu enclin à étudier ces recommandations et leur application au sein du Comité de haut niveau. Investir des fonds pour les personnes qui habitent dans des camps, n'ont aucun accès ou un accès limité à la terre et dont la plupart vivent dans "l'insécurité et dans des conditions de vie

déplorables," n'est certes pas une priorité pour le gouvernement, aux prises avec les rebelles.

Au vu de la réalité sur le terrain, il est indispensable d'intensifier les efforts si l'on veut que les PDI bénéficient d'une protection et d'une assistance accrues. Les habitants des camps sont souvent des Tutsis, dont la plupart s'y trouve depuis le conflit de 1993 déclenché par le meurtre du président Hutu démocratiquement élu. Selon un fonctionnaire de l'ONU, la situation dans les camps de PDI est pire que dans les camps de réfugiés en Tanzanie. Le niveau d'assistance y est minime en comparaison avec celui offert dans les camps de réfugiés. Pourtant, les besoins de la population locale sont relativement élevés dans certaines régions.

#### - Violence sexuelle

Beaucoup de camps de PDI sont gardés par l'armée alors que la majorité des habitants des camps sont des femmes et des enfants. Le manque de protection offerte aux personnes déplacées est extrêmement préoccupant. Dans certains cas, le rapport entre les femmes et les hommes est de 10 pour 1. Dans un camp situé dans la province de Gitega visité par le Groupe technique de suivi, il y avait 1'200 femmes pour seulement 70 hommes. Pour quitter les camps, il faut souvent verser de l'argent aux soldats chargés de les garder. Les possibilités d'emploi sont si rares et l'accès à la terre si limité que les femmes se tournent souvent vers la prostitution, d'autant qu'elles doivent payer les soins médicaux, voire l'éducation primaire. Les soldats qui gardent les camps sont généralement leurs clients. Aux dires d'un agent humanitaire, les viols dans les camps sont monnaie courante et le concubinage est presque une institution. Les femmes qui sont devenues des mères célibataires sont considérées comme impropres au mariage. Si le taux de VIH/SIDA est élevé au Burundi, il peut l'être encore davantage dans les camps. Dans certains cas, l'armée ou les rebelles recrutent des enfants dans les camps, même s'ils en recrutent également dans les villages.

#### - Pas d'accès à la terre

Bon nombre de personnes déplacées ont perdu leur maison et leur terre. D'autres ont la chance d'avoir conservé un lopin de terre qu'ils continuent à cultiver pendant la journée, tout en vivant dans des camps de PDI ou avec d'autres familles. La question de la terre constitue un problème majeur qu'il convient de résoudre avant qu'un rapatriement massif n'ait lieu. Il est indispensable de faire en sorte que les PDI et les réfugiés de retour chez eux aient accès à la terre. La majorité des Burundais sont des paysans; s'ils n'ont aucun accès à la terre ni aucune autre source de revenus, leur retour sera insoutenable. Et la terre à elle seule ne suffira pas: des moyens considérables devront être investis dans la reconstruction pour que la population puisse jouir de logements et d'infrastructures appropriés.

#### - Créer des conditions sûres

Dans le même temps, il faut poursuivre les efforts en vue de reformer la structure de l'armée, qui est responsable de la plupart des massacres perpétrés au cours des années et d'une bonne partie des déplacements. Pourtant, les postes clés sont toujours occupés par des Tutsis. Pour que les réfugiés

puissent rentrer sans crainte, il faut absolument accélérer le développement d'une armée plus équitable – à tous les niveaux de la hiérarchie.

Le système judiciaire est un autre domaine où l'équilibre entre Tutsis et Hutus doit être rétabli si l'on veut assurer la justice. Une amnistie temporaire protégeant les politiciens désireux de revenir a été décrétée pour toute la durée du mandat du gouvernement transitoire, mais la question de savoir ce qui se passera une fois cette période terminée demeure ouverte. Des mesures doivent être prises pour mettre en place un système équitable.

La nécessité d'améliorer l'équilibre entre Tutsis et Hutus ne s'arrête pas là: elle vaut également pour les organisations internationales qui travaillent au Burundi. Ces organisations doivent veiller à participer au processus d'équilibrage entre Tutsis et Hutus. Accueillir les réfugiés de retour au pays avec une équipe composée uniquement de Tutsis, comme le HCR l'a fait dans une région en 1997, n'est certainement pas un bon moyen d'assurer la protection internationale des rapatriés. Les ONG déploient actuellement des efforts considérables pour mettre sur pied des programmes de consolidation de la paix des deux côtés de la frontière.

- L'insécurité règne toujours

Si les efforts menés en vue de consolider la paix doivent se poursuivre, la sécurité ne pourra régner dans le pays tant qu'un cessez-le-feu n'aura pas été conclu entre les rebelles et le gouvernement. Les problèmes de sécurité n'ont pas diminué depuis que le gouvernement transitoire a pris le pouvoir. Le personnel de l'ONU continue à se faire accompagner d'une escorte armée pour voyager dans le pays. Le fait que de telles escortes accroissent la sécurité est naturellement contestable. Il y a quelques semaines, une grenade a été lancée sur un camion de l'ONU transportant des réfugiés rentrant au pays. A noter que les véhicules et les installations des ONG sont eux aussi la cible d'actes de violence et d'attaques.

- Du côté tanzanien

Dans le contexte actuel du Burundi, tout retour forcé des 345'000 Burundais réfugiés dans des camps en Tanzanie est potentiellement désastreux. Outre les personnes réfugiées dans des camps, on estime qu'environ 200'000 réfugiés burundais vivent dans le pays. L'histoire de la Tanzanie, un pays généreux qui a accueilli de nombreux réfugiés, ne doit pas s'interrompre brusquement alors que les conditions nécessaires à un rapatriement soutenable ne sont pas encore en place. La communauté internationale se doit d'offrir le soutien politique nécessaire pour que les réfugiés puissent choisir librement, en l'absence de toute intimidation, s'ils souhaitent rentrer chez eux ou non. Dans leurs dernières déclarations et visites dans les camps, tant les fonctionnaires gouvernementaux tanzaniens que burundais ont exercé une énorme pression pour convaincre les réfugiés de rentrer. Résultat, il est difficile de déterminer si ceux qui s'inscrivent pour être rapatriés le font parce qu'ils estiment que les conditions au Burundi sont satisfaisantes ou parce qu'ils craignent que les gouvernements ne décident pour eux. Selon le HCR, quelque 30'000 réfugiés se sont récemment inscrits pour retourner au Burundi.

#### - Changement d'attitude

L'attitude de la Tanzanie à l'égard des réfugiés a totalement changé au cours de ces 30 dernières années. En 1972, lorsque des centaines de milliers de Burundais ont fui le conflit ethnique, les Tanzaniens les ont accueillis dans des communautés éloignées des frontières, leur ont offert de la terre et, par la suite, leur ont proposé la citoyenneté tanzanienne. Lorsque le président tanzanien de l'époque, Mwalimu Julius Nyerere, a reçu la médaille Nansen en 1983, il a remarqué que "ce n'est que lorsqu'une personne gagne sa vie ou apporte une contribution quelconque à la société dans laquelle elle vit qu'elle peut retrouver le respect de soi, élément essentiel de la dignité humaine." L'attitude et la conduite de Nyerere ont beaucoup influencé la manière dont les réfugiés d'alors étaient traités à leur arrivée en Tanzanie.

Les réfugiés burundais qui sont arrivés en 1993 et après se sont vu réserver un accueil bien différent. Des camps de réfugiés de dimensions restreintes et situés à proximité de la frontière ont été construits pour les héberger. Les réfugiés n'ont pas le droit de travailler en Tanzanie et leur liberté de mouvement est limitée à un rayon de quatre kilomètres autour du camp. Cette règle a été appliquée plus sévèrement à certaines périodes qu'à d'autres. Dans certains camps, il faut parcourir 13 kilomètres pour trouver du bois de feu. Lorsque la restriction imposée à la liberté de mouvement est appliquée, les réfugiés attrapés à l'extérieur de la limite sont souvent emprisonnés dans des prisons de plus en plus bondées. Ainsi, en octobre dernier, une prison de 92 places située dans la région de Ngara détenait-elle 424 prisonniers, dont 86 étaient des réfugiés qui s'étaient aventurés au-delà du périmètre prescrit.

#### - Mauvais emplacement des camps

Dans l'ensemble, les efforts réalisés pour éloigner les camps des frontières ou agrandir les sites se sont soldés par des échecs. La plupart des camps étant situés entre la frontière et une réserve de grands fauves, le gouvernement refuse de les laisser s'étendre. De nouveaux camps ont été construits depuis les premières vagues de réfugiés. Mais les réfugiés ne reçoivent aucune terre à cultiver autre que les petits lopins attenants à leur maison. Or la taille de ces lopins dépend du camp. Certains camps offrent des lopins minuscules alors que d'autres ont des lopins un peu plus grands qui permettent aux réfugiés de subvenir à leurs besoins en nourriture. Le gouvernement a rejeté les requêtes des réfugiés demandant de pouvoir accéder à des terres cultivables. Dans un entretien accordé en 1999 au magazine "Réfugiés" du HCR, Nyerere contrait l'argument du gouvernement concernant le manqué de terre en affirmant, "Je sais que certaines personnes vous diront que nous n'avons pas assez de terre en Tanzanie, mais cette idée est absurde. Le pays est vide."

#### - Manque de protection élémentaire

La protection des réfugiés est un domaine où il reste encore beaucoup à faire. Les camps sont dépourvus de toute présence internationale après 17.00 heures. De nombreuses ONG ont relevé que le HCR doit apprendre à respecter son mandat de protection et à le faire correctement. Les postes du HCR liés à la protection sont souvent vacants pendant de longues périodes. Des réfugiés dans des camps ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu aucun agent de protection du HCR. Dans la région de Kibondo, par exemple, un seul agent de

protection expatrié est chargé de couvrir cinq camps, soit un total de 145'000 réfugiés. Et pourtant, le HCR est l'une des rares organisations qui a étendu sa présence internationale à la Tanzanie au cours de ces dernières années.

Des programmes concernant les actes de violence à caractère sexuel et sexiste ont été renforcés par des campagnes d'informations et par l'intervention de conseillers dans les camps. Malgré ces efforts, au moins un cas de viol par jour a été rapporté au conseiller chargé de ces programmes dans la région de Ngara. Le nombre réel de viols est indubitablement supérieur. Des tribunaux mobiles qui se déplacent de camp en camps ont été créés afin d'accélérer le traitement juridique des divers cas. Bien des cas soumis à ces tribunaux sont des affaires à caractère sexuel et sexiste, mais d'autres sont liés à la possession d'armes dans les camps, à des vols et à des infractions pénales. A noter que le fait de traiter des cas individuels ne permet pas de résoudre le problème plus général du manque de protection dans les camps.

Ainsi que l'observait Jean-Francois Durieux, "Les camps de réfugiés peuvent être considérés comme un canal pratique pour acheminer les secours vers un grand nombre de personnes déplacées dans le besoin. L'environnement fermé qu'ils représentent est cependant particulièrement propice aux abus et aux manipulations." ("Preserving the Civilian Character of Refugee Camps: Lessons from the Kigoma Refugee Programme in Tanzania," TRACK TWO, Vol. 9, No. 3, November 2000).

#### - Efforts de sécurité

En 1999, le HCR a créé un "programme de sécurité" afin d'aborder les problèmes sécuritaires, et en particulier de garantir le caractère humanitaire et civil des camps, mais aussi de traiter les problèmes liés au respect du droit et au maintien de l'ordre. Des policiers tanzaniens de tout le pays ont ainsi été réunis dans les camps, formés, indemnisés et équipés pour maintenir l'ordre dans les camps, sur une base semestrielle. Chacune des unités qui garde un camp doit comprendre au moins deux policiers. Leur travail est soutenu par des équipes de "sungu sungus," c'est-à-dire des équipes de réfugiés nommées par les réfugiés eux-mêmes, qui patrouillent dans les camps et assistent la police. Parce qu'elle est conforme à la tradition tanzanienne, la solution des sungu sungus est généralement bien appréciée, bien que l'on rapporte des cas où ils ont arrêtés des personnes et leur ont demandé de l'argent en les menaçant de les remettre à la police. Toutefois, dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité a l'air de s'être améliorée depuis l'introduction du programme. Le HCR a également soutenu la mise en place d'un système de séparation à Mwisa, dans le but de fournir au "gouvernement les moyens de séparer et de gérer les individus dont les activités risquent de mettre en péril le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés." L'année passée, cet instrument a dû faire l'objet d'un examen destiné à vérifier son efficacité et sa conformité avec la politique du HCR.

A noter, comme le fait Durieux, que "les policiers n'ont ni le temps, ni les ressources ni les connaissances nécessaires pour faire plus que gratter la surface de problèmes de sécurité 'graves' tels que le recrutement militaire, la

propagande subversive, les luttes pour le pouvoir entre factions rebelles ou l'infiltration des combattants."

- Dépendance forcée

Sans accès à la terre et sans possibilité de travail, les réfugiés internés dans les camps deviennent totalement dépendants. En juillet 2000, suite à une pénurie de nourriture générale, les rations alimentaires ont été réduites systématiquement de 60%, sans tenir compte du fait que certains réfugiés avaient plus accès à de la terre que d'autres. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes du deuxième trimestre ont continué à recevoir des rations supplémentaires. Quelques mois plus tard, les rations ont été augmentées à 80%; elles sont aujourd'hui revenues à la normale.

Cependant, les rations n'ont pas duré assez longtemps pour tous. Certains réfugiés disposant de plus grands lopins de terre ont réussi à se procurer leurs propres rations. Les rations ont certes augmenté par la suite, mais n'ont pas atteint leur niveau antérieur. Comme le remarquait une femme réfugiée, même la nourriture qu'ils reçoivent n'est pas celle à laquelle ils sont habitués. Elle n'avait jamais vu certains légumes avant qu'ils n'arrivent dans les camps.

Une évaluation nutritionnelle menée en juillet 2001 a révélé qu'en dépit de la réduction des rations pendant près d'une année, le niveau nutritionnel s'était amélioré. Toutefois, l'évaluation reposait sur une comparaison des niveaux de malnutrition dans l'ensemble de la région et non pas sur une comparaison entre les différents camps comme cela avait été le cas de l'étude précédente. En outre, pour la première fois, cette estimation analysait les niveaux de micro-éléments nutritifs. A cause des différences entre les camps en termes d'accès à la terre et même aux marchés, la comparaison avec les niveaux de malnutrition antérieurs est forcément faussée.

- Lassitude croissante

Malgré cet état de dépendance forcée, la majorité de la population tanzanienne est d'avis que les réfugiés vivent luxueusement grâce à la charité de la communauté internationale. Les vols et le banditisme observés aux environs de camps de réfugiés renforcent encore l'animosité de la population tanzanienne à l'égard des réfugiés. Il n'est pas toujours évident de déterminer si ces incidents sont l'œuvre des habitants de la région ou des réfugiés, mais ces derniers sont automatiquement désignés comme les coupables.

A cela s'ajoute que de nombreux réfugiés ont l'impression que les donateurs se désintéressent de leur cause. Les réductions des rations alimentaires et la pression croissante exercée tant par le gouvernement tanzanien que burundais sont considérés (du moins partiellement) comme des facteurs d'expulsion. Lorsque l'année passée le HCR a décidé de demander aux réfugiés, dans le cadre d'un exercice d'enregistrement de routine, s'ils voulaient rentrer, beaucoup de réfugiés ont commencé à avoir peur d'être contraints de retourner chez eux avant que les conditions nécessaires au rapatriement soient mises en place au Burundi. Il a fallu que les ONG soulèvent ce problème pour que le HCR cesse de poser la question.

- La question du rapatriement

En janvier, dans le cadre du groupe de travail technique de la commission tripartite (HCR et gouvernements tanzanien et burundais), le HCR a accepté de faciliter le retour volontaire des réfugiés burundais. Le groupe de travail a aussi accepté de former un comité de quatre personnes, composé de représentants de chacun des gouvernements, du HCR tanzanien et du HCR burundais et chargé de mettre en œuvre le rapatriement, ce qui permettrait de garantir la présence d'informations sur le rapatriement. Cependant, si les informations fournies sont destinées à encourager les personnes à rentrer chez elles, comme c'était le cas récemment lorsque des fonctionnaires gouvernementaux des deux pays se sont rendus dans des camps de réfugiés, il faut se poser la question de leur impartialité, voire de leur pertinence. Le fait qu'une délégation de réfugiés se soit dernièrement rendue au Burundi afin de voir la situation de ses propres yeux constitue une démarche positive puisqu'elle leur permet de prendre une décision fondée sur des bases plus solides. Un délégué a ainsi remarqué que la situation avait beaucoup changé mais qu'il restait de nombreux problèmes à régler, tels que la sécurité, le retour des personnes déplacées internes et la reconstruction des maisons.

La communauté internationale doit faire des efforts pour soutenir de manière active le processus de paix au Burundi, et encourager la création de conditions propices au retour des réfugiés. Dans le même temps, il faut permettre aux réfugiés burundais de choisir eux-mêmes, sans qu'ils subissent d'intimidation, s'ils désirent rentrer ou rester en Tanzanie. Cependant, au vu de la pression croissante exercée par les deux gouvernements pour que les réfugiés retournent au pays, la question du caractère volontaire des décisions de retour est bien réelle. Les réfugiés ne doivent en aucun cas avoir l'impression que pour garantir leur protection il leur faut choisir de rentrer, même si c'est prématuré.

\*\*\*

Equipe éditoriale de TALK BACK:

Manisha Thomas, éditeur en chef, Responsable des affaires humanitaires du CIAB

Ed Schenkenberg van Mierop, Coordinateur du CIAB

=====

Le CIAB publie le bulletin TALK BACK depuis avril 1999. Les articles sont rédigés sur la base d'informations recueillies à partir de diverses sources, provenant notamment de ses institutions membres et de ses partenaires.

Tous commentaires relatifs à TALK BACK sont les bienvenus:

[talkback@icva.ch](mailto:talkback@icva.ch)

=====

Pour figurer sur la liste de distribution par courrier électronique de TALK BACK ou pour en être rayé, veuillez adresser un e-mail à

talkback@icva.ch avec la mention

'subscribe TALK BACK'

ou

'unsubscribe TALK BACK'.

Il existe aussi des versions de TALK BACK en anglais et en espagnol. Pour en recevoir un exemplaire, veuillez adresser un e-mail à talkback@icva.ch, en indiquant la langue de votre choix.

=====

Tous les numéros de TALK BACK sont en outre disponibles

sur le Site internet du CIAB:  
(What's Hot et Information

www.icva.ch  
Resources).

=====